

6 Économie

Entretien avec la représentante-résidente de la Banque mondiale au Gabon Sylvie Dossou : "malgré la crise actuelle, le gouvernement gabonais a mis en place et maintenu certaines réformes en faveur des populations les plus pauvres"

Propos recueillis par Maxime Serge
MIHINDOU

Libreville/ Gabon

P'iunion. La crise pétrolière actuelle risque d'aggraver le taux de chômage au Gabon et, par conséquent, le nombre de pauvres. Comment le gouvernement peut-il, d'après vous, atténuer les effets négatifs de cette crise, et quel peut être l'apport de la Banque mondiale dans ce sens ?

Sylvie DOSSOU : la chute des cours des matières premières a durement ébranlé plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et notamment le Gabon qui reste confronté à un environnement économique difficile caractérisé par une détérioration sans précédent des termes de l'échange. La chute des cours du pétrole a engendré une perte de revenus, faisant passer les recettes pétrolières de 1035 milliards en 2014 à 603 milliards de francs en 2015 (baisse de 42%), et rendant nécessaires des mesures d'ajustement rigoureuses. Etant donné que la marge de manœuvre budgétaire s'amenuise rapidement et que d'après les experts les cours du pétrole et du manganèse devraient rester durablement bas, des ajustements urgents sont nécessaires.

Dans ce contexte, une meilleure mobilisation des recettes intérieures peut permettre de renforcer le solde budgétaire. Il convient dans le même temps de prioriser les investissements publics, tout en s'assurant de leur qualité et de leur impact sur la qualité de vie des populations, d'améliorer le climat des affaires de manière à promouvoir la diversification de l'économie et à la rendre plus résiliente et enfin de s'assurer de la qualité de la dépense publique et de la gouvernance. Chaque franc investi doit avoir un retour sur investissement mesurable en fonction du nombre d'emplois créés, du bien-être de la population et de la capacité à générer de la richesse nationale équitablement partagée entre tous. Enfin, il serait souhaitable de consolider et rationaliser le système de protection sociale pour protéger les gabonais les plus vulnérables.

Il est important de noter que les autorités ont récemment adopté une série de mesures pour améliorer le climat des affaires, avec la création du Haut conseil de l'investissement pour renforcer le dialogue public privé, la création de l'Agence nationale de promotion des investissements qui contribuera à la facilitation des investissements et au développement des entreprises, l'introduction d'un cadre pour les partenariats public-privé, la mise en place d'un Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation. Les capacités de ces nouvelles institutions sont en cours de renforcement afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle et contribuer à la réalisation des objectifs du Plan stratégique Gabon émergent, tout en luttant contre le chômage et la pauvreté.

Par ailleurs, un prêt de 100 millions de dollars, autorisé le 10 février 2016, a été accordé par le Groupe Banque mondiale pour appuyer le projet d'appui au développement des compétences pour l'employabilité. Ce projet contribuera à renforcer l'efficacité de la formation professionnelle, le développement des compétences et les programmes d'entrepreneuriat au Gabon.

La crise actuelle a-t-elle un impact sur la mise en place des réformes nécessaires à la transformation de l'écono-

mie gabonaise ?

Malgré la crise actuelle, le gouvernement a mis en place et maintenu certaines réformes en faveur des populations les plus pauvres : le budget de la CNAMGS a été augmenté, les subventions au carburant ont été revues à la baisse et il semble y avoir une réelle volonté politique de lutter contre la vie chère. Ces réformes devraient avoir un impact positif sur les populations les plus vulnérables.

Certaines réformes des finances publiques sont les bienvenues, tels que le code des marchés publics adopté en 2012 et la mise en place de la BOP, qui vont permettre d'améliorer l'efficacité de la dépense et des politiques publiques pour un meilleur impact sur les populations. La numérisation des déclarations fiscales -e-tax- représente un gain en temps, permettant d'améliorer la transparence, la fiabilité des déclarations et le rendement de la fiscalité. La réduction des exonérations fiscales discrétionnaires permettra d'accroître l'assiette fiscale. L'ensemble de ces mesures devraient avoir pour conséquence l'accroissement des recettes fiscales non pétrolières.

Enfin, la mise en place d'un fonds de stabilisation des recettes minières et pétrolières devrait permettre de lutter efficacement contre la volatilité des prix des matières premières.

Des défis restent néanmoins à relever, tels que la systématisation des processus de maturation des projets d'investissements, l'accroissement de la transparence et du suivi des marchés publics et la participation des PME locales à la commande publique.

Au début du mois de juin, s'est tenu un atelier sur l'évaluation de l'impact de la mesure d'interdiction d'exportation des grumes. Pensez-vous que cette décision était vraiment justifiée et qu'elle porte ses fruits aujourd'hui ?

La décision de 2009 portant sur l'interdiction d'exportation des grumes s'est inscrite dans un contexte économique difficile avec, notamment, la crise financière internationale. Elle s'est justifiée par une volonté de renforcer le poids du secteur dans l'économie nationale et de diversification de cette dernière. Anticipant les échéances prévues par le Code forestier, loi 16/01, la mesure de 2009 a voulu accélérer la mutation inévitable de la filière Bois.

Mais le gouvernement a-t-il obtenu les résultats escomptés ?

Cinq ans après sa mise en vigueur, force est de constater que la mesure d'interdiction a impacté le secteur, ce dernier retrouvant son niveau de participation au PIB d'avant la crise. L'industrialisation accélérée du secteur a eu pour effet immédiat la création d'unités de transformation du bois et a généré de nombreux emplois dans le secteur industriel du bois, compensant la perte de ceux du secteur exploitation du bois.

Comme toute mesure visant la transformation structurelle d'une économie, compte tenu du climat d'investissement encore contraignant, les effets positifs se feront sentir progressivement. Il est cependant important de souligner que l'objectif de diversification économique est la voie à suivre. Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, l'approche recommandée consiste à lever progressivement les contraintes sur la compétitivité (notamment : poursuivre le développement des infrastructures, accroître l'accès à l'éner-

gie, améliorer la qualité des ressources humaines, faciliter l'accès au crédit, améliorer la chaîne logistique et de transport...). La forêt gabonaise reste encore sous-exploitée et peut contribuer plus largement à la santé économique du pays. Accompagner le secteur privé et son accès aux investissements, renforcer les capacités institutionnelles et d'aménagement des forêts, accroître l'activité en forêt pour soutenir le secteur industriel sont autant d'exemples d'accompagnements nécessaires pour renforcer les bénéfices de cette décision d'interdiction d'exportation des grumes.

Comment la BM peut-elle accompagner le Gabon dans sa politique d'industrialisation de la filière-bois et de protection de l'environnement ?

La Banque mondiale a récemment mené une étude sur le secteur forestier qui a fait ressortir certains défis à relever afin de booster ce secteur. Il s'agit notamment de dynamiser le secteur industriel du bois et de soutenir les opérateurs économiques de cette filière (soutien à la filière Okoumé, la valorisation des produits connexes, l'accès des petits opérateurs aux marchés publics, l'accès aux financements, la formation professionnelle, etc.). Cette étude recommande notamment d'augmenter la production de grumes dans les concessions aménagées, d'apporter des garanties de traçabilité, de créer une bourse du bois et de promouvoir les essences secondaires. Enfin, il faudrait renforcer les capacités institutionnelles à travers des réformes structurelles porteuses et plus de moyens (appui au niveau central mais aussi déploiement sur le terrain, et généralisation du contrôle de l'aménagement forestier). Notre préoccupation actuelle est d'accompagner le Gabon afin que la décision souveraine d'interdiction d'exportation des grumes puisse générer davantage d'emplois, contribuer de façon plus significative à la croissance et produire des recettes fiscales conséquentes.

En matière de protection de l'environnement, la Banque mondiale appuie le Gabon dans la gestion de ses aires protégées (parcs nationaux et sites Ramsar) et pour répondre à des enjeux techniques d'importance capitale tels que le braconnage des éléphants et les conflits homme-éléphant. Dans ce domaine également, des efforts constants doivent être fournis pour maintenir le capital biodiversité du pays qui en fait un leader sur la scène internationale. Les richesses faunistiques, floristiques et paysagères pourraient offrir de réelles opportunités économiques si plus d'investissements dans le secteur éco-touristique étaient effectués avec un accent particulier pour renforcer le tissu d'opérateurs nationaux et créer des produits touristiques milieu de gamme. La durabilité du financement de la conservation reste une préoccupation majeure pour la Banque mondiale. De façon plus générale, la Banque mondiale et la communauté internationale au sens large reconnaissent le processus visionnaire d'affectation des terres lancé par le Gabon dans le cadre de sa politique de protection des forêts et de son plan climat. Le Gabon a d'ailleurs participé au lancement du Business plan pour le climat en Afrique de la Banque mondiale à la COP21 à Paris en novembre 2015. La mise en œuvre de ce plan d'affectation des terres devrait permettre au Gabon de mettre en cohérence ses politiques de développement agricole et de réduction des émissions des gaz à effet de serre, contribuant donc aux efforts mondiaux de lutte

contre les changements climatiques.

Le projet e-Gabon a été approuvé le 3 juin 2016 par le Conseil d'administration de la Banque mondiale ? En quoi consiste ce projet et comment va-t-il aider le Gabon dans le développement des TIC ?

Le 3 juin 2016, la Banque mondiale a accordé un prêt, d'un montant total de 56 millions de dollars, à la République Gabonaise pour mettre en œuvre le projet commun TIC / santé "e-Gabon". Les objectifs du projet sont d'améliorer la rapidité et la disponibilité des informations pour appuyer la prestation et la gestion des services de santé publique, et de favoriser le développement et le déploiement des applications de cybersanté et de services (et services TIC plus généralement). Pour ce faire, le projet développera et déploiera un nouveau système national d'information sanitaire (SNIS), exploitera les TIC pour répondre aux besoins du personnel et des systèmes de santé gestionnaires cliniques, et appuiera la promotion et la croissance d'un écosystème numérique local au Gabon, grâce à des possibilités découlant du développement et du déploiement d'applications et de services de cybersanté.

Plus précisément, on prévoit que le projet favorisera la responsabilisation et la productivité des professionnels de la santé, tant en termes de réduction de la charge administrative pour les travailleurs de la santé, qu'en termes de réduction des erreurs administratives et médicales. Il va changer de façon significative la manière dont les agents de santé fournissent des soins, en particulier dans les zones rurales, où les populations auront un accès plus facile à des spécialistes compétents basés dans les zones urbaines, qui seront désormais disponibles pour consultation si nécessaire. Le projet contribuera à favoriser le développement de l'écosystème de l'innovation numérique locale, y compris un incubateur numérique à Libreville et des incubateurs à plus petite échelle à Port-Gentil et Franceville, en soutenant le développement du contenu local qui génèrera des emplois pour les jeunes, et le développement d'applications centrées sur les services et l'information sanitaires.

Le Gabon a participé en avril dernier aux réunions de Printemps organisées conjointement par la Banque mondiale et le FMI. Pouvez-vous nous dire quelle appréciation a été faite de la collaboration BM-Gabon ?

Les relations entre la Banque mondiale et le Gabon sont excellentes, cela se confirme dans les engagements du groupe de la Banque mondiale qui ont été multipliés par 7,5, faisant ainsi un bon spectacle passant de 58 millions de dollars en 2012 à 432 millions de dollars en 2016. Cette évolution témoigne de la solidité de notre partenariat stratégique avec le Gabon, qui vise à ce que la prospérité du Gabon se traduise par de meilleures conditions de vie des populations et bénéficie équitablement à tous les Gabonais. Les rencontres entre le ministre de l'économie et la BM ont été l'occasion d'échanger sur le programme de réformes en cours, sur la crise actuelle et son impact sur les finances publiques et sur le soutien que la banque peut apporter afin d'appuyer le gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pauvreté et de promotion d'une prospérité partagée.